SÉNAT

Séance du 22 mars

La séance est ouverte à 1 h. 35, sous la présidence de **M. Poirrier.**

M. le Président donne lecture d'un projet de résolution présenté par **M. Goujon** et qui tend à la nomination d'une commission interparlementaire en vue de l'établissement d'un texte commun pour la proposition de loi relative aux chauffeurs et agents des trains.

Ce projet de résolution est renvoyé à la commission spéciale.

M. Gantant demande à interpeller le ministre des colonies au sujet de la part faite aux maisons françaises dans la fourniture du matériel colonial.

La discussion est mise à l'ordre du jour après celle de l'interpellation de M. Denoix sur l'enseignement secondaire.

LE BUDGET DES COLONIES

On aborde la discussion du budget des colonies.

M. Droulet appelle l'attention du Sénat sur la situation pénible faite aux anciennes colonies; il demande pour elles le bénéfice de l'assimilation à la mère-patrie.

M. de Cuverville demande au gouvernement de dire où en est l'organisation de la défense des points d'appui de la flotte.

M. Decrais, ministre des colonies, répond à M. Droulet qu'il a le regret d'être en désaccord avec lui sur la politique à suivre à l'égard des anciennes colonies.

Quant aux points d'appui coloniaux, le programme du 20 juillet 1900 est en pleine voie d'exécution.

Les chapitres 1 à 9 sont adoptés; sur le chapitre 9, le ministre prend l'engagement, conformément au désir exprimé par **M. Demarçay,** de se concerter avec son collègue du Commerce pour le développement des câbles télégraphiques sous-marins.

Le chapitre 10 est adopté.

Sur le chapitre 11, **M. Le Provost de Launay** parle de faits qui se seraient passés en 1898 au ministère des colonies.

A la suite de manœuvres frauduleuses sous le couvert d'une mise en adjudication fictive et non suivie d'effet, une concession de travaux publics à Madagascar aurait été accordée à certains personnages en violation des règles du décret sur les marchés en adjudication de l'Etat.

L'orateur ajoute qu'à la suite d'une enquête ouverte par M. Decrais sur ces faits, qui sont antérieurs à son administration, une démission se serait produite et un blâme aurait été prononcé. Les choses, telles qu'elles se sont passées, paraissent appeler une répression d'un autre ordre.

M. Le Provost de Launay demande une enquête.

M. Leydet. — Vous comprendrez dans l'enquête les transports de Madagascar.

M. Le Provost de Launay. — J'accepte à condition qu'on y comprenne les transports des troupes retour de Chine.

M. Decrais, ministre des Colonies, voit dans l'intervention de M. Le Provost de Launay une manœuvre contre le régime républicain; il ne s'y prêtera point.

« Je connais les faits et les hommes auxquels on vient de faire allusion; il n'y a là dans le récit que le Sénat vient d'entendre que l'écho de racontars, de diffamations que certains individus se sont jetés mutuellement à la face. Ces gens se sont traînés devant les tribunaux; ils y ont exhibé des pièces dont je puis dire en toute certitude que plusieurs sont des faux. J'ai étudié cette affaire de près; je n'ai plus d'enquête à faire; je n'en ferai pas.

Après une courte réplique de **M. le Provost de Launay,** qui demande une enquête, la motion d'enquête, repoussée par le ministre, est rejetée par **171** voix contre **39.**

Le chapitre 11 est adopté, puis les autres chapitres du budget des Colonies et les budgets annexes des chemins de fer et port de la Réunion, et du Soudan.

Budget de l'Instruction publique

On passe à la discussion du budget de l'Instruction publique.

Les chapitres 1 à 38 sont adoptés avec l'adjonction, sur le chapitre 47 bis, d'une somme de 25,000 francs pour l'Institut Maret.

Sur le chapitre 59, **M. Pédebidon** plaide la cause des instituteurs et institutrices des lycées nationaux.

M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, rappelle qu'il a donné satisfaction aux vœux des instituteurs en ce qui concerne la médaille d'argent et la mise à la retraite.

Il n'est pas possible de donner aux instituteurs des lycées un traitement égal à celui des répétiteurs, parce que leur grade et leur compétence ne sont pas égaux.

En ce qui concerne les instituteurs nommés avant le décret de 1892 le ministre recherche des améliorations pour le prochain budget.

Les derniers chapitres sont adoptés, après rejet par **157** voix contre **118**, d'un amendement de **M. Strauss** portant augmentation de crédits pour les œuvres complémentaires de l'école.

Les Beaux-Arts

Les chapitres 1 à 17 du budget des Beaux-Arts sont adoptés.

Le chapitre 18 est réservé. Les chapitres 19 à 38 sont adoptés.

Sur le chapitre 36, **M. Edouard Millaud** appelle l'attention du Ministre sur la dotation à conserver pour le Bulletin de la réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Le ministre répond qu'il est tout disposé à donner satisfaction à M. Millaud.

Les derniers chapitres des Beaux-Arts sont adoptés.

Le Budget de la Guerre

On passe au Budget de la guerre..

M. de Goulaine reproche au ministre d'avoir affaibli l'armée en y introduisant la politique.

M. de Lamarzelle dit que le Sénat, lors de l'interpellation récente sur les tableaux d'avancement dans l'armée n'a tranché que la question juridique. L'orateur veut envisager la question au point de vue politique et le rôle de chaque officier entre les mains du ministre.

On a diffamé les officiers sans s'apercevoir qu'on attaquait une foule de généraux dont la République n'a qu'à se louer. Le ministre a fait table rase de tout ce qui avait paru être la sauvegarde de l'avancement dans l'armée pour y substituer une commission occulte et mettre l'avancement des chefs dans les mains de quelques officiers subalternes attachés au cabinet du ministre, qui, lui-même, dépend de la Chambre; c'est mettre l'avancement entre les mains d'hommes politiques et favoriser les officiers recommandés.

Voix à gauche. — A chacun son tour.

Le général André rappelle qu'il s'est expliqué lors de l'interpellation Forgemol de Bostquénard. Il a établi avec la plus grande impartialité les tableaux d'avancement, en plus de cela il a brûlé, sans les lire, plus de 4.000 lettres qu'il avait reçues. Le ministre a été forcé de donner à l'armée une nouvelle orientation.

Autrefois les officiers républicains étaient réputés faire de la politique, tandis que les officiers non républicains étaient censés ne pas en faire. Le ministre a toujours recommandé aux officiers, dans les entretiens qu'il a eu avec eux, de respecter, quelles que puissent être leurs opinions politiques, les institutions établies et les magistrats qui représentaient la République. (Applaudissements.)

La discussion générale du budget de la guerre est close.

La séance est levée à 7 h. 10 et renvoyée à lundi une heure.

Physionomie du Sénat

Tous les ans c'est la même histoire, dès que le Sénat est saisi du budget, des rumeurs sinistres circulent dans les milieux parlementaires. La Haute Assemblée ne veut cette fois se contenter des quelques jours qu'on lui laisse habituellement pour discuter la loi des finances. Elle n'entend pas se borner à enregistrer purement et simplement les décisions de la Chambre et veut, avant tout, défendre le droit qu'elle tient de la Constitution et elle est bien résolue de prendre tout le temps qu'elle jugera nécessaire pour exercer utilement son contrôle financier; mais sitôt que la discussion s'engage les craintes s'évanouissent.

Cette année encore les mêmes bruits ont couru, mais moins que jamais ils étaient justifiés. Il semble que le Sénat ait pris à cœur de finir la discussion avant Pâques, afin de ne pas écourter la campagne électorale.

Pour une fois tous les partis se trouvent d'accord car tous éprouvent le besoin de pouvoir défendre leurs idées devant le pays et de faire triompher leurs candidats.

La discussion générale a été limitée aux traditionnelles controverses sur la politique financière de la République et elle n'a guère duré plus d'une séance. Dès lors les budgets particuliers ont défilé à grande allure. Aujourd'hui, par exemple, on a voté, pour ainsi dire au pas de charge, les budgets des colonies, avec les budgets annexes des chemins de fer du Soudan et des ports de la Réunion; le budget de l'instruction publique sur lequel M. Leygues, obligé de se rendre lundi au Palais-Bourbon pour la loi électorale, a demandé un tour de faveur, et le budget des Beaux-Arts.

On s'est arrêté plus longtemps, par exemple, sur le budget de la guerre, dont la discussion générale, seule, a pu être épuisée ce soir.

Il ne reste plus maintenant pour achever les dépenses qu'à voter les chapitres de la guerre et le budget de l'agriculture. Après quoi, on entamera la loi des finances. On peut donc considérer comme certain que la Chambre à son tour aura terminé mardi ou mercredi.

Allons, comme disent les troupiers, il y a du bon,

T. H.

La défense des côtes

Nice, 22 mars. — Sur un ordre de mobilisation, toutes les troupes de la garnison sont en mouvement depuis une heure de l'après-midi. Elles occupent divers points du littoral en vue d'un simulacre de la défense des côtes.

Le grisou à bord d'un navire

Saint-Nazaire, 22 mars. — A bord du voilier *Chili*, une explosion de grisou s'est produite dans les parages d'Ouessant. Ce voilier était parti du port de Talbot (Angleterre) avec un chargement de charbon.

Le *Chili* est arrivé ce soir à Saint-Nazaire. Trois hommes sont grièvement brûlés. Les dégâts sont relativement peu importants.

Fils criminel

Paris, 22 mars. — Dans une usine de la rue du Chemin-Vert, travaillaient côte à côte deux ouvriers tourneurs, le père et le fils, Nicolas Dremont, âgé de soixante-quatre ans et Louis Dremont, un jeune homme de vingt-trois ans.

Hier matin, une discussion s'éleva entre eux, dans l'atelier même où ils étaient occupés, au sujet d'une question purement technique, le fils se refusant de prendre en considération les observations de son père, un vieil ouvrier passé maître en son art.

Soudain, le jeune homme ne voulant point convenir de ses torts, entra en une violente colère, et saisissant un couteau qui se trouvait à sa portée, se rua sur son père et le frappa de son arme improvisée, le blessant grièvement au côté gauche de la tête.

Son agression avait été tellement rapide que nul, parmi les autres ouvriers témoins de cette scène, n'avait eu le temps de s'interposer.

Profitant de l'émotion générale, Dremont laissant tomber son couteau, s'enfuit et put sortir de l'usine sans être inquiété. Il ne tarda pas à disparaître et, jusqu'à présent, il a été impossible de retrouver ses traces.

Ne songeant pas d'ailleurs à le poursuivre, le personnel de l'usine s'était empressé de prodiguer des soins au vieillard, qui, après avoir été pansé dans une pharmacie, a demandé à être ramené chez lui.

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

Les « Bluffs » anglais

Comment les Anglais rendent compte des événements

Bruxelles, 22 mars. — D'après le *Petit Bleu*, on a reçu de source boër un rapport officiel, rigoureusement exact, donnant les pertes subies par les Boërs, le 26 septembre, à la prise du Fort-Itala, et le 30 octobre, à l'attaque et à la destruction de la colonne Benson.

Dans la première de ces deux batailles, **les Boers ont perdu 29 tués et 37 blessés; or, le War Office annonça 250 tués et 300 blessés soit 550 hommes perdus au lieu de 57.**

Dans la seconde bataille, les **Boers perdirent 13 tués et 40 blessés; lord Kitchener télégraphia qu'ils avaient eu 44 tués et 100 blessés, soit 144 hommes perdus, au lieu de 53.**

« Peut-on s'étonner, dans ces conditions, dit le *Petit Bleu*, de l'ébahissement de l'Angleterre quand les Boers lui prouvent, en battant son armée, qu'ils ne sont pas tous ensevelis sous terre? »

Dépêches importantes ajournées

On assure qu'au conseil des ministres tenu vendredi soir, sous la présidence de lord Salisbury, auquel tous les ministres assistaient, **M. Chamberlain aurait fait part à ses collègues de dépêches très importantes de lord Kitchener et de lord Milner. Les ministres auraient décidé, comme cela a été fait pour l'échec de lord Methuen, de retarder jusqu'à lundi la publication de ces dépêches.**

Ventes de fermes boers

Il paraît que depuis le 14 mars dernier, les anglais ont fait mettre en vente, à Bloemfontein, les fermes appartenant aux burghers de l'Etat libre qui tiennent encore la campagne.

Il est évident qu'en vendant les biens des Boers sous les armes, on les pousse fatalement à la lutte à outrance.

La vente des biens des Boers est une erreur aussi grave que l'incendie des fermes. C'est en outre un acte cruel et inhumain absolument contraire au droit des gens.

Il paraît d'autant plus étrange et odieux qu'il s'est produit au lendemain du jour où le général Delarey a fait preuve de la plus chevaleresque générosité en relâchant lord Methuen, qui aurait pu servir d'otage précieux.

Les scandales financiers

EN ALLEMAGNE

Berlin, 22 mars — M. Max Duerfeld, directeur de la Banque allemande de Crédit, a été arrêté aujourd'hui sous l'inculpation d'importants détournements de fonds.

L'arrestation de son premier secrétaire est imminente.

Le montant des fonds détournés s'élèverait à plusieurs centaines de mille marks.

La clientèle de la Banque se composait principalement de petites gens, qui seront ruinés du coup.

Cette arrestation cause une sensation énorme. Un grand nombre de clients, saisis de panique se sont rendus devant les guichets de la Banque pour retirer leurs fonds.

La révolution en Albanie

Rome, 22 mars. — Le consul italien à Janina a envoyé la nouvelle qu'une révolution sérieuse aurait éclaté en Albanie; le palais du gouverneur a été attaqué, plusieurs gendarmes ont été tués et un officier blessé; les révolutionnaires sont maîtres de la ville; des désordres plus sérieux ont éclaté à Berat, à Paramytia et à Valona. La révolution se propage dans toute l'Albanie.

HAUTE TRAHISON EN RUSSIE

Les plans vendus aux Allemands

Varsovie, 22 mars. — C'est par une Viennoise à qui il doit de l'argent que le colonel Grimm a été livré aux autorités russes.

Les plans vendus à l'Allemagne par le colonel Grimm sont ceux de Brest (Pologne russe), Novo-Gievigievdsk et Ivangorod.

Il est confirmé que le colonel Grimm a également vendu les plans de la mobilisation russe sur la frontière allemande, et sur le mode de coopération des armées russes et françaises, en cas de guerre avec l'Allemagne.

Arrestation d'un Prince Russe

Conspiration révolutionnaire

Vienne, 22 mars. — Le *Wiener Tagblatt* de demain matin publiera un télégramme de son correspondant en Russie, annonçant qu'un prince russe attaché à l'état-major du grand-duc Serge a été arrêté à Moscou, comme chef d'une conspiration révolutionnaire.

Des papiers compromettants ont été trouvés à son domicile.

BELGIQUE

Un enfant écrasé sous une porte

Bruxelles, 22 mars. — Une ménagère, Mme Braibant vaquait à son travail, tandis que son entant, âgé de trois ans jouait dans la maison. A un certain moment, Mme Braibant, prise d'inquiétude parce qu'elle n'entendait plus son mioche, se mit à sa recherche, mais en pure perte. Elle appela les voisins qui ne tardèrent pas à découvrir l'enfant sous la porte du jardin paternel qu'un coup de vent avait, sans doute, renversée. Le pauvre petiot avait un trou profond à la tête, du sang lui coulait des oreilles et, tandis qu'on le transportait chez lui, il rendit le dernier soupir.

Une femme jetée à l'eau

Bruges, 22 mars. — Hier, vers dix heures du soir, l'officier de garde à la caserne du « Poermolen » a été témoin du fait suivant : Il a vu tout à coup, dans la demi-obscurité qui régnait, deux individus saisir brusquement à bras-le-corps une autre personne et la précipiter dans le canal, puis ils prirent la fuite. Entre temps, on organisait le sauvetage de la victime; après bien des efforts, on amena à la rive le cadavre d'une femme dont l'identité n'est pas encore établie. Des auteurs présumés du crime, un batelier d'Assebrouck et un jardinier demeurant à Bruges, ont été arrêtés.

Affreux suicide d'un sans-travail

Bruxelles, 22 mars. — Frédéric D., 47 ans, était sans travail depuis six mois. Après avoir encore vainement battu le pavé sans trouver d'emploi, il rentra dans la soirée, éloigna sa femme et sa fillette âgée de trois ans. Quand celles-ci revinrent, ils trouvèrent la porte barricadée : la femme frappa : au même instant une forte détonation éclata : des voisins enfoncèrent la porte et trouvèrent le malheureux la tête absolument fracassée. Il avait, pour se suicider, placé sur la table un petit canon qu'il avait bourré de balles de carabine, puis, au moyen d'une allumette, il avait mis le feu à la poudre et le coup, en partant, lui avait fracassé la tête.

Attentats à la dynamite

Bruxelles, 22 mars. — Deux attentats à la dynamite ont été commis la nuit dernière chez M. Derbaix, député catholique de Binche, hostile au suffrage universel. Les dégâts matériaux sont très importants. Les auteurs sont inconnus.

Chronique Régionale

NOS REPRESENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les scrutins :

1° Sur l'urgence de la proposition d'amnistie pour les condamnés de la Haute-Cour, présentée par M. Chiche.

Ont voté pour : MM. Adam, Cochin, Dansette Dussaussoy, Lemire, Montalembert, Plichon, Rogez, Tailliandier.

Ont voté contre : MM. Basly, Bersez, Defontaine, Dron, Cardon, Debève, Eliez, Fanien, Lepez, Pasqual, Sirot, Weil.

Se sont abstenus : MM. Barrois, Jonnart, Morcrette, Motte, Ribot, Rose, Vallée.

Retenu à la commission du budget : M. Guillain.

Absent par congé : M. Delaune.

La Chambre a repoussé par **288** voix contre **130**.

***

2° Sur l'urgence de la proposition Viviani, demandant l'amnistie pour tous les condamnés pour faits de grèves, délits de presse et délits réprimés par la loi sur les menées anarchistes.

Ont voté pour : MM. Basly, Defontaine, Lemire, Lamendin.

Ont voté contre : MM. Bersez, Cardon, Debève Dron, Eliez, Fanien, Pasqual, Sirot, Weil.

Se sont abstenus : MM. Adam, Barrois, Cochin, Dansette, Dussaussoy, Jonnart, Lepez, Montalembert, Morcrette, Motte, Ribot, Rogez, Rose, Tailliandier, Vallée.

La Chambre a adopté par **211** voix contre **119**.

***

3° Sur la 1re partie de la proposition Viviani, ainsi conçu : « Amnistie pleine et entière est accordée à tous condamnés pour faits de grève ou faits connexes ».

Ont voté pour : MM. Adam, Basly, Bersez, Cochin, Debève, Dron, Defontaine, Dussaussoy, Eliez, Lemire, Lepez, Lamendin, Pasqual, Plichon, Rose, Sirot, Tailliandier, Weil.

Se sont abstenus : MM. Barrois, Fanien, Jonnart, Morcrette, Motte, Ribot, Vallée.

La Chambre a adopté par **352** voix contre **12**.

***

4° Sur la 2e partie ainsi conçue : « Et pour les faits prévus et frappés par les lois du 12 décembre 1843 et du 28 juillet 1894 sur les menées anarchistes et par la loi du 29 juillet 1881 ».

Ont voté pour : MM. Defontaine, Lamendin, Basly, Lemire.

Ont voté contre : MM. Adam, Bersez, Cardon, Debève, Dron, Dussaussoy, Eliez, Montalembert, Pasqual, Rogez, Sirot, Tailliandier, Weil.

Se sont abstenus : MM. Barrois, Fanien, Jonnart, Morcrette, Motte, Ribot, Rose, Vallée.

La Chambre a repoussé par **277** voix contre **136**.

***

5° Sur la propositions Lasies, ainsi conçue : « Pour tous les délits et crimes militaires, sauf les délits et crimes de droit commun et le crime de trahison ».

Ont voté pour : MM. Adam, Basly, Bersez, Cardon, Cochin, Dansette, Defontaine, Debève, Dron, Dussaussoy, Eliez, Lamendin, Lemire, Lepez, Montalembert, Pasqual, Plichon, Rogez, Sirot, Tailliandier, Weil.

Se sont abstenus : MM. Barrois, Fanien, Jonnart, Motte, Morcrette, Ribot, Rose, Vallée.

La Chambre a adopté par **270** voix contre **83**.

***

6° Sur la propositon Le Herissé, étendant l'amnistie aux condamnés de la Haute-Cour.

Ont voté pour : MM. Adam, Cochin, Dansette Dussaussoy, Lemire, Montalembert, Plichon, Rogez, Tailliandier.

Ont voté contre : MM. Basly, Bersez, Defontaine, Dron, Cardon, Debève, Eliez, Fanien, Lepez, Pasqual, Sirot, Weil.

Se sont abstenus : MM. Barrois, Jonnart, Morcrette, Motte, Ribot, Rosse, Vallée.

La Chambre a repoussé par **278** voix contre **149**.

***

7° Sur l'ensemble de la proposition d'amnistie :

Ont voté pour : MM. Basly, Bersez, Cardon, Debève, Defontaine, Dron, Eliez, Lamendin, Lepez, Pasqual, Sirot, Weil.

Ont voté contre : MM. Adam, Barrois, Cochin, Dansette, Fanien, Guillain, Jonnart, Lemire, Morcrette, Motte, Ribot, Rose, Tailliandier, Vallée.

La Chambre a repoussé par **243** voix contre **224**.

LA CONVENTION D'ARRAS

La réunion des directeurs à Douai

Samedi soir à quatre heures, a eu lieu à Douai, une réunion des directeurs des charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais, qui devaient prendre connaissance de la lettre par laquelle M. Basly demandait au nom du syndicat des Mineurs, la prorogation jusqu'à fin juin prochain de la Convention d'Arras.

La discussion a été longue et orageuse, certains directeurs du bassin du Nord s'opposant vivement à toute prolongation du contrat.

Enfin, par **quatorze** voix contre **cinq**, la résolution a été votée :

« Les compagnies sont d'avis qu'il y a lieu d'entamer des pourparlers avec les délégués ouvriers en vue d'arriver à une réduction aimable des salaires, les mettant en conformité avec la situation du marché houiller. Elles décident provisoirement le maintien du *statu quo* à la condition que la réunion des délégués des compagnies et des représentants des ouvriers, ait lieu assez tôt pour que l'entente soit établie dans la première quinzaine de mai ».

Distinctions honorifiques

Les distinctions suivantes ont été accordées pour actes de sauvetage pendant le mois de février :

NORD

Mention honorable : MM. Marcel Zimmermann, employé à Lourches; Léopold Carré, chaudronnier à Roubaix.

Lettre de félicitations : MM. Julien Laporte, garçon livreur à Lille; Désiré Delattre, marchand de lait à Armentières; Alfred Leflon, menuisier à Lille; Alfred Duesnes, receveur des douanes à Willems; J.-B. Hocq, brigadier de police à Seclin; Henri Tacquin, caporal-clairon de la compagnie de sapeurs-pompiers de Merville-Vieux-Berquin.

PAS-DE-CALAIS

Médaille de bronze : M. Léonce Damiens, boulanger à Athies.

Mention honorable : MM. Hubert Colin, cabaretier à Guemps; Victor Cousin, facteur rural à Saint-Michel.

Lettre de félicitations : MM. Louis Léger, garçon boucher à Saint-Omer; Alfred Lamarre, employé de commerce à Guines.

Militaires. — Lettre de félicitations : M. Gaston Moucho, cavalier au 21e régiment de dragons.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 22 mars 1902

Présidence de **M. Villette,** juge. — Ministère public, **M. Vancostenobel,** juge suppléant.

Fraudes sur les beurres. — De nombreuses poursuites ont été intentées pour contraventions à la loi du 16 avril 1897 sur la répression de la fraude dans le commerce du beurre. Le défilé des prévenus a été long.

Gérard Delcambre, d'Emmerin, exposition et mise en vente de beurre margariné à 40 0/0, 3 jours de prison, sursis, 25 fr. d'amende.

J.-B. Fourneau, épicier, Croix — Louis Dreville, rue Wicar, Lille — Gustave Delannois, chacun 30 fr. d'amende — Camille Dupontchelle, Croix — Louis Dumetz, Lille, 25 francs d'amende — Désiré Cornille, Tourcoing — Achille Lembié, Mouvaux — Camille Vanneuverdinghe, boucher, Lambersart — Cyrille Flament, boulanger, Fives-Lille — Jean Vanhoolaud, Louis Leman, Pétrouille Cappelle, de Croix, 20 fr. d'amende.

Eugène Lebon, Lambersart — Louis Hollebecq, rue des Piats à Tourcoing — Alexandre Duthoit, à Sainghin — Marthe Demayer à Croix — Désiré Dernoncourt, rue des Vieux-Murs à Lille, chacun 16 fr. d'amende.

Ecraseur. — Victor Dessonville, cabaretier, rue des Ecoles, avait laissé son cheval et sa voiture sur le bord du trottoir du boulevard Victor-Hugo pendant qu'il causait à 10 mètres de là. Tout à coup l'animal eut peur d'une charrette conduite par une femme et un chien, il partit au trot, renversa la femme et la balladeuse qui n'eurent heureusement pas grand mal.

Dassonville a été condamné à 50 fr. et 40 fr. d'amende avec sursis.

LE SPORT

FOOT-BALL

A Lille. — Aujourd'hui dimanche sur le terrain du Stade Lillois, les équipes 1 et 2 de l'Olympique Lillois se rencontreront avec les équipes correspondantes de l'United-Sports-Club de Paris. La rencontre des équipes secondes et celle des équipes premières aura lieu à 3 h. 1/4. L'Olympique II est au complet, et l'Equipe I qui vient de faire match nul avec le Cercle sportif Brugeois est en excellente forme.

Composition des équipes :

O.L.2 — But : Vandeville — Arrières : Faires, Grimbellot — Demis : Clès, J. Daufy, cap. Geyger — Avants : Bichel, Guizez, Mastrpt, Gavet, Allard..

O.L.1 — But : Variond — Arrières : Théry, E. Delfort — Demis : Pertane, A. Billy, cap. Saubart — Avants : Moissou, Thellier, Loffroy, Cambernain, Veillet..

A Arras. — Un match de foot-ball entre les équipes premières et les équipes secondes de l'Union athlétique du lycée de Douai et la S. J. C. A. du collège d'Arras aura lieu le dimanche 23 mars, à 2 heures de l'après midi, au terrain des Hochettes à Arras.

FEUILLETON 26

CRIME DE PASSION

Par Jules MARY

PREMIÈRE PARTIE

Le Roman de Margot

On eût pu dire qu'il était joli garçon, sans l'air d'insolence et de hâblerie répandu sur sa physionomie.

Lavardet, le maître de la diligence, grimpait sur son siège et s'y installait.

— Vous allez à Saint-Laurent-des-Eaux?...

— Je pars à l'instant, oui, monsieur... montez...

— Volontiers, pourtant...

Et il parut hésiter, puis, avec un rire sec et amer :

— Combien dure le trajet?

— Cinquante-cinq minutes...

— Et votre prix?

— Soixante-quinze centimes...

L'homme frappa sur son gousset.

— C'est juste ce qui me reste. Tenez, les voilà. A présent, je suis nettoyé. Plus un radis. En route!!

Lavardet jeta sur l'individu un regard surpris, empocha l'argent et ne souffla mot.

Le voyageur grimpa dans la guimbarde.

Lavardet enveloppa son cheval d'un coup de fouet; la lourde voiture s'ébranla trinqueballant, se disloquant et sonnant bruyamment de toutes ses planches, de toutes ses ferrures, avec un bruit assourdissant de ferrailles entre-choquées.

Le voyageur, distrait, regardait défiler devant lui les paysages de cette campagne où il venait pour la première fois, brûlés par l'ardent soleil d'une après-midi de juillet.

Une heure se passa.

La voiture entra dans un village très propre, aux maisons basses, à un seul étage, bâties en briques.

Elle s'arrêta devant une auberge.

Lavardet dégringola de son siège.

— Tout de même, par cette satanée chaleur, dit-il, vous avez peut-être envie de vous rafraîchir...

— Merci. Vous savez bien ?...

Et l'inconnu appuya le doigt sur la poche de son gilet.

Oh! je vous ferai crédit d'un verre de vin blanc...

— Alors j'accepte.

Ils entrèrent. Lavardet servit lui-même. Ils trinquèrent.

Dans son large visage épanoui, les petits yeux de l'aubergiste pétillaient de curiosité.

— Alors, vous venez vous établir dans le pays.

— Oui! Je m'en vais aux Basses-Bruyères et vous seriez même fort aimable de m'indiquer le chemin ..

— Volontiers. Vous connaissez le comte Renaud d'Albaron qui habite les Basses-Bruyères avec sa sœur?

— Je m'appelle Savinien d'Albaron et je suis leur cousin germain...

— Ah! dit Lavardet.

Et d'un coup d'œil il examina les vêtements de Savinien :

Il grommela même entre ses dents :

— Paraîtrait que c'est la misère qui va rendre visite à la pauvrette!

Savinien n'entendit pas. Il était en train de vider la bouteille.

— Maintenant, indiquez-moi le chemin, voulez-vous?

— Tout de suite! c'est facile.

Et il le renseigna.

Savinien lui serra la main en le quittant et le remercia.

— Oh! il n'y a pas de quoi me remercier, dit Lavardet.

Et tout à coup partant d'un rire qui secoua son gros ventre :

— M'est avis, monsieur, pour tout le mal que je vous souhaite, que j'aimerais mieux vous voir le parent de M. Richardier que le cousin du comte d'Albaron.

Il traversa le village a grandes enjambées et se retrouva en pleine campagne. Il passa la petite rivière de l'Ardoux, puis ne trouvant pas sans doute ce qu'il cherchait, il essaya de s'orienter, en regardant un peu surtout.

— Si M. Lavardet ne m'a pas trompé, je dois être sur le domaine et tout près du château... mais où diable est-il ce château?... Il est donc construit dans une cave? —

Il avisa un paysan qui rentrait au village une faux sur l'épaule et demanda :

— Je suis bien, n'est-ce pas sur le domaine des Basses-Bruyères?

— Oui, monsieur. Tout ce que vous voyez à perte de vue, récoltes, prairies, vignes et bois, c'est du domaine. Ah! ce n'est pas les écus qui lui manquent à M. Richardier.

Pour la seconde fois, ce nom frappait les oreilles de Savinien.

— Les Basses-Bruyères sont bien au comte d'Albaron?...

— Non, à M. Richardier... le comte n'a plus rien...

— Plus rien!

Le jeune homme fronça le sourcil et devint pâle.

— Et le comte n'habite plus le château?

— Le château n'existe plus. M. Richardier a tout démoli; ça l'ennuyait, ces vieilles tours...

— Alors, Renaud d'Albaron a quitté le pays?

— Pas du tout. Vous le trouverez installé dans les écuries de Basses-Bruyères dont il a fait sa maison de plaisance.

Savinien jeta un regard de côté sur le paysan.

Il s'imaginait que le bonhomme plaisantait.

L'autre était sérieux. Il ajouta en montrant un bois de chênes et de bouleaux qui s'étageait sur une colline donnant la Loire :

— Là, derrière le bois, c'est Landepereuse, où habite M. Richardier; à deux kilomètres sur la gauche, dans le fond, vous verrez des ruines et une maison au milieu. C'est les écuries de Basses-Bruyères...

— Et c'est là que demeure?

— Le comte, oui, monsieur.

Et le paysan, le dos courbé, reprit son chemin, la faux se balançant et scintillant sur son épaule, en suivant la cadence de son pas.

Savinien poursuivit sa marche.

Presque aussitôt apparaissait un château de construction récente, style Renaissance, dans une position superbe sur le coteau au pied duquel coulait la Loire, silencieuse dans ses sables.

Le jeune homme ne sembla point y prendre garde.

Il avait hâte d'arriver.

Dans la plaine, il ne tarda pas à apercevoir les ruines qu'on lui avait annoncées à peine cachées par une double ceinture de hauts peupliers.

Et dans ces ruines, une maison basse, à un seul étage, longue et bizarre : les écuries.

Jadis, avant cette destruction complète, le castel des Basses-Bruyères comptait parmi les monuments historiques... Une notice dans l'histoire du département nous apprend, en effet, qu'il datait, en ses parties les plus anciennes, du onzième siècle. Il fut restauré à la fin du douzième siècle par Bouchard de Vendôme, restauré de nouveau, vers le milieu du quatorzième par Jean de Bourbon, comte de Vendôme.

Cette forteresse fut habitée en 1447 par la cour de Charles VII et démantelée pour la première fois en 1589 par ordre du prince de Conti, en même temps que Vendôme. Elle fut rebâtie en 1628 par le comte Urbain d'Albaron à qui le domaine fut donné, en cadeau de noces, par le roi de France. Elle se composait alors de deux enceintes, d'un donjon resté debout depuis le onzième siècle, remanié et couronné de mâchicoulis. Au pied du donjon s'élevait encore une tour ronde du douzième siècle, agrandie au quatorzième siècle. Deux étages étaient voûtés.

Au fur et à mesure que les siècles s'écoulaient et que grandissaient les besoins du confortable, du luxe, les fils et petits-fils du comte Urbain avaient ajouté des appartements commodes à l'antique manoir féodal pour rendre habitable ce qui n'était qu'un tanière à gens d'armes, et quelque peu repaire de coupeurs de routes, malandrins et aventuriers.

Le château ainsi agrandi, mis au point de la vie moderne par les générations de jour en jour plus amoureuses de leurs aises, présentait donc dans ces dernières années une allure singulière, coquette ici et là rébarbative, avec ses pavillons élégants et ses tours noircies, ses balcons de fer délicatement ouvragés et les embrasure longues, étroites, de ses donjons sombres.

Puis une main impitoyable s'était abattue sur tout cela, avait écrasé ces souvenirs, avait réduit en poussière la protestation arrogante des barbaries d'autrefois.

Les tours, les donjons, les enceintes s'étaient effondrés, emportant dans le même cataclysme les constructions nouvelles faisant table rase de ce qui avait été le manoir des comtes d'Albaron depuis des siècles.

Cette main fut celle de Richardier.

Le comte, père de Renaud, était mort deux ou trois ans auparavant, criblé de dettes.

Il avait fallu vendre ce château, vendre le domaine.

Richardier, après la mort de Christiane, n'avait pas voulu quitter Paris et il avait cherché dans une recrudescence de travail un adoucissement à sa peine, un oubli à sa douleur. Sa mère resta encore quelques années auprès de lui.. Puis elle mourut doucement.

A cette époque ses deux enfants, Martial et Marguerite, étaient déjà grands et il ne voulait pas d'autre distraction que celle qu'il recevait de leur vue, d'autre bonheur que celui qu'il recevait de leur tendresse. Martial était entré à l'Ecole polytechnique et en était sorti officier; son esprit aventureux l'avait poussé au Soudan où il venait d'arriver et où il faisait la guerre contre Samory.

La mémoire de Christiane était restée bien vivante dans ces trois êtres qui se tenaient par une étroite affection. Peu à peu ce culte de la pauvre femme était devenu comme celui d'une martyre. Et la grandeur de leur vénération n'avait d'égale que l'horreur que leur inspirait le seul nom de Jean Vandale.

Jamais ce nom de Vandale n'était prononcé entre eux.

Mais comme il était présent à leur esprit!

(A suivre)